

Guide avantages & services 2025



cotisation

**8,30 € /
mois**

**Des soins accessibles
pour tous et toutes !**

 **Solidaris**
brabant

TABLE DES MATIÈRES

Solidaris Brabant s'investit chaque jour pour que tout le monde puisse bénéficier de soins de santé qualitatifs et abordables. Une cotisation peu élevée, des soins bien remboursés, personne de côté, voilà notre combat !



4

Bébés,
enfants & ados

6

Prévention
& santé

7

À l'hôpital

8

Soins &
traitements

11

Centres médicaux
César De Paepe



12

Soins et services
à domicile

14

Medishop



16

Assurances
facultatives
Hospimut (Plus),
Ambumut (Plus)
et Dentimut Plus

20

Nos services de conseil
Service juridique & social

23

Loisirs &
vacances

26

À votre
service

Pour bénéficier de certains avantages, vous devez disposer d'un dossier médical global (DMG) ou être inscrit(e) dans une maison médicale. Pour plus d'informations à ce sujet, pour connaître les conditions spécifiques de chaque avantage ou pour obtenir l'attestation à compléter pour bénéficier d'un avantage, rendez-vous sur www.solidaris-brabant.be ou dans l'une de nos agences.

Guide d'information édité par Solidaris Brabant

Éditeur responsable :

Hans Heyndels - Rue du Midi 111 - 1000 Bruxelles

Rédaction et conception :

Service MarCom - marcom.bra@solidaris.be

Crédit photos : © Shutterstock, iStock | Édition : janvier 2025 |

Tirage : 25.000 exemplaires | Impression : DB Group

Ce guide n'a qu'une valeur informative. Seuls les statuts déterminent les droits et obligations de la mutualité et de ses membres.

Hospimut (Plus), Ambumut (Plus) et Dentimut Plus sont des assurances de la Société Mutualiste d'Assurances Solidaris Brabant proposées aux affiliés de Solidaris Brabant. Solidaris Brabant est un intermédiaire d'assurance reconnu par l'OCM sous le n° 3001, agissant exclusivement pour le compte de la Société Mutualiste d'Assurances Solidaris Brabant, entreprise d'assurance agréée par l'OCM sous le n° 350/03 pour organiser des assurances de la branche 2 et 18 - BCE 0838.221.243. Plaintes à adresser à : Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35 - bte 6 à 1000 Bruxelles. Droit belge applicable.

Bébés, enfants & ados



Bientôt parents

Aide à la procréation

Notre mutualité est là pour aider ceux et celles qui souhaitent devenir parents.

FIV : intervention unique de **500 €**.

ICSI : intervention unique de **700 €**.

Prime de naissance / adoption

Nous offrons une prime de **130 €** à la naissance ou à l'adoption d'un enfant.

Si les deux parents sont inscrits chez Solidaris Brabant, l'intervention s'élève à **260 €**.

Kinésithérapie pré- et postnatale

Ticket modérateur remboursé.

→ Conditions : voir p. 8

« Soins 100 % remboursés ».

Soins pré- et postnatals

Avant et après la naissance, nous sommes là pour vous aider. Si vous ou votre bébé avez besoin de soins, notre personnel infirmier se déplace à votre domicile. Nous pouvons aussi venir chez vous pour vous aider à vous occuper de votre bébé et de vos autres enfants. Les tâches ménagères et les courses peuvent nous être confiées.

Bref, tout est fait pour vous soutenir avant et durant votre post-partum !

E soinsadomicile@solidaris.be

T 078 15 60 20

Bienvenue bébé !

Langes pour bébé

Achetez vos langes chez Medishop et bénéficiez d'une réduction de **30 %** sur votre achat.

L'intervention s'élève à maximum **220 €/an** par enfant (jusqu'à 3 ans).

Matériel pour bébé

Le Medishop prête, loue et vend du matériel pour bébé (langes, aérosol, tire-lait, produits de soins, etc.). Les membres de Solidaris Brabant bénéficient d'un **tarif préférentiel**.

E infomedishop@solidaris.be

W www.medishoponline.be

T 078 15 60 20

Consultations pré- et postnatales à Bruxelles, agréées par l'ONE et organisées par Soralia

Un(e) médecin et un(e) partenaire parent-enfant assurent **gratuitement** le suivi de votre grossesse ainsi que le suivi de la croissance et du développement de votre enfant jusqu'à l'âge de 6 ans (alimentation, vaccinations, etc.). Lors de ces consultations, vous trouverez également des réponses à vos questions concernant les soins, la sécurité, l'alimentation et l'éducation de votre enfant.

E one.soralia@solidaris.be

T 02 546 14 09

Les enfants grandissent

Aide-ménagère et prise en charge des enfants en cas d'imprévu

En cas d'hospitalisation imprévue de plus de 2 jours, d'immobilisation depuis plus de 5 jours suite à un accident ou une maladie imprévue ou en cas de deuil, **SOS-Mut** vous vient en aide. Nous mettons **gratuitement** une aide-ménagère à votre disposition, nous conduisons votre enfant à l'école ou nous le gardons à domicile. Ce service est aussi valable pour les mamans qui doivent rester plus de 8 jours à l'hôpital suite à un accouchement difficile. Les services de SOS-Mut sont limités à 1 mois.

Garde d'enfant malade

Votre enfant (- de 15 ans) tombe malade et doit rester à la maison ? **SOS-Mut** en assure la garde ! En cas de problème médical imprévisible de plus de 48 heures, une intervention de **1,50 €** par heure de garde est facturée. En cas de problème médical prévisible ou imprévisible de maximum 1 journée, une intervention de 20 € vous sera facturée.

École à domicile

Votre enfant (- de 15 ans) est immobilisé à la maison depuis minimum deux semaines suite à un accident ou une maladie imprévue ? **SOS-Mut** organise un service **gratuit** d'école à domicile.



En cas d'imprévu, contactez
SOS-Mut : 02 546 15 80.
Disponible 24h/24 et 7j/7 !

Classes vertes, de neige, de mer

Nous offrons une intervention de **37,50 €** par année scolaire (intervention de 7,50 €/jour).

Activités Latitude Jeunes

- Stages : **6 €/jour**.
 - Séjours : **35 €/nuît**.
- Plus d'infos p. 23.

Rooming-in

Nous accordons une intervention de **15 €** par nuit lorsqu'un parent passe la nuit au chevet de son enfant hospitalisé.

Medi'Kids

La maladie d'un enfant est toujours pénible à supporter. Lorsque celui-ci est atteint d'une maladie grave, l'épreuve psychologique peut se coupler à des coûts élevés. Le service Medi'Kids va au-devant du problème et intervient dans les coûts de traitement d'une maladie lourde (jusqu'à 18 ans inclus). L'intervention est plafonnée à **5.000 €** par an (franchise de 650 € par famille).

Soins 100 % remboursés jusqu'à 18 ans ! *

Solidaris Brabant rembourse intégralement les soins médicaux des enfants entre 3 et 18 ans après une franchise de 25 € par an (pas de franchise en-dessous de 3 ans). Si votre médecin est conventionné, cela signifie que vous ne payez plus rien au-delà de ce montant ! Votre enfant doit également posséder un DMG ou être inscrit dans une maison médicale pour bénéficier de cet avantage.

**Les soins remboursés sont : la consultation ou la visite à domicile d'un(e) médecin généraliste ; la consultation chez un(e) spécialiste ; la kinésithérapie ; les soins infirmiers ; la logopédie ; les médicaments génériques (max. 100€/an).*

Prévention & santé



Club de sport ou de fitness

Solidaris Brabant vous encourage à bouger et rembourse **45 €** par an pour de nombreux sports !

Vous cherchez un cours de sport ?

Loisirs & Santé et Seniors Académie proposent du yoga, de l'aquagym, de la gym et du taiji !

→ Plus d'infos p. 23 - 24.

Stages et séjours sportifs

Jusqu'à **37,50 €** par an d'intervention pour les stages et séjours sportifs organisés par l'ADEPS, Sport Vlaanderen, Sportdiensten van de Vlaamse gemeenschapscommissie ou une association agréée par une des organisations susmentionnées, par un établissement d'enseignement, une ville ou une commune. (7,50 €/jour).

Contraception féminine

Nous remboursons **40 €** par an pour la plupart des contraceptifs féminins.

Vaccination

Intervention de **25 €** par an dans le coût d'un vaccin acheté en Belgique.

Vaccin contre le cancer du col de l'utérus

Notre mutualité accorde à toutes les femmes, quel que soit leur âge, une intervention de **150 €** maximum.

Dépistage du cancer

Au plus tôt un cancer est détecté, au plus on a de chance de guérir. C'est pourquoi notre mutualité vous soutient en intervenant dans les frais de dépistage.

- **Dépistage du cancer du côlon : 10 €/an**
- **Dépistage du cancer de la prostate : 10 €/an**
- **Dépistage du cancer du sein : 10 €/2 ans** pour la mammographie.
- **Dépistage du cancer du col de l'utérus : 10 €/3 ans** pour le frottis.

Dépistage de l'ostéoporose

Nous proposons une intervention de **20 €** tous les cinq ans pour une ostéodensitométrie.

À l'hôpital

Prothèses implantables et matériel d'ostéosynthèse

Vous avez besoin d'une prothèse au genou ou à la hanche ? Nous intervenons dans le coût de ce matériel. Les premiers 50 € de la facture sont à votre charge. Les 75 % du montant restant sont ensuite remboursés par notre mutualité (à l'exclusion de la marge de délivrance et de sécurité). L'intervention est plafonnée à **410 €** par an.

Soins et services à domicile

Nos services assurent les soins et les services dont vous avez besoin à domicile après votre hospitalisation. Afin que votre retour se passe dans les meilleures conditions, organisez votre sortie et complétez notre formulaire en ligne pour nous indiquer ce que nous devons prévoir pour vous.



W www.solidaris-brabant.be/fr/formulaire-hospitalisation

T 078 15 60 20

Transport du malade

L'intervention varie en fonction du moyen de transport utilisé.

Transport urgent

Ambulance - montant forfaitaire de **50 €/trajet** (25 €/trajet pour les BIM).

Hélicoptère - **500 €** par aller-retour.

Transport non urgent

Voiture personnelle - **0,40 €/km**
(min. 2,50 €/trajet et max. 10 €/trajet)

Véhicule sanitaire ou taxi - montant forfaitaire de **30 €/trajet** (15 €/trajet pour les BIM) ou de **6 €/trajet** (3 €/trajet pour les BIM) en cas de dialyse, chimiothérapie, radiothérapie ou suivi (traitements ambulatoires uniquement).

Ambulance - montant forfaitaire de **50 €/trajet** (25 €/trajet pour les BIM) ou de **10 €/trajet** (6 €/trajet pour les BIM) en cas de dialyse, chimiothérapie, radiothérapie ou suivi (traitements ambulatoires uniquement).

L'intervention pour le transport non urgent est prévue pour l'entrée et la sortie d'un séjour dans un hôpital, un hôpital de jour (One day), la salle de plâtre en milieu hospitalier, un centre de convalescence agréé ou un centre agréé de courts séjours, de même que pour le transport d'un hôpital vers un autre si l'établissement est plus adapté pour le traitement du patient ou pour suivre/recevoir une révalidation cardiaque et multidisciplinaire, des soins post-opératoires après une greffe d'organes, une dialyse ou un traitement contre le cancer (chimio-, radiothérapie, suivi).

Pour un transport médical non urgent, prenez contact avec Mutas au 078 15 65 65.

Pour un traitement plus rapide de votre demande, rendez-vous sur mutas.be/lisa/fr.

Soins & traitements



Logopédie

- Si intervention de l'assurance obligatoire : ticket modérateur remboursé.
- Conditions : voir p. 5
« Soins 100 % remboursés ».
- Si droits épuisés dans le cadre de l'assurance obligatoire ou trouble simple de la parole (sigmatisme, capacisme, bredouillement, etc. à partir de la 3^e maternelle), nous remboursons **5 €/séance** (2 séances/semaine sur une durée de 6 mois, renouvelable 4x) quel que soit votre âge.

Psychothérapie

Solidaris Brabant vous rembourse jusqu'à **160 €** par an pour vos consultations chez un(e) psychologue reconnu(e) (20 €/consultation, limité à 8 séances par an. Pas de limitation dans les Centres médicaux César De Paepe).

Thérapie du sommeil

Intervention unique de **100 €** pour les personnes qui suivent une thérapie cognitive et comportementale de groupe en cas de difficultés d'endormissement et de trouble du sommeil. La thérapie doit être suivie dans un centre du sommeil relié à un hôpital.

Lunettes et lentilles

Nous vous remboursons **60 €** à l'achat de lunettes ou de lentilles de contact. Vous pouvez bénéficier de cette intervention financière quel que soit votre âge, tous les 10 ans.

Intervention opticiens

Nous avons conclu un accord avec de nombreux opticiens afin de vous permettre de bénéficier d'une réduction de **15 %** à l'achat de montures et/ou de verres de lunettes. Consultez la liste des opticiens sur www.solidaris-brabant.be.

Soins 100 % remboursés à partir de 18 ans ! *

Si votre médecin est conventionné, vous ne payez plus rien après une franchise de 75 €/an ! Vous devez posséder un DMG ou être inscrit(e) dans une maison médicale pour bénéficier de cet avantage.

**Les soins remboursés sont : la consultation chez un(e) médecin généraliste, chez un(e) gynécologue, chez un(e) ophtalmologue ; la kinésithérapie pré- et postnatale. Pour les plus de 75 ans, également la visite à domicile d'un(e) médecin généraliste (pas en maison de repos).*

Chirurgie oculaire

- Jusqu'à **300 €** de remboursement dans les frais liés à la chirurgie corrective au laser des défauts de la vue : myopie, hypermétropie, astigmatisme, presbytie.
- Jusqu'à **300 €** de remboursement pour l'implantation de lentilles.

Diététique

Intervention de **60 €** par année civile pour les personnes qui suivent, auprès d'un(e) diététicien(ne) ou de Weight Watchers (WW), un traitement prescrit par un médecin. Vous bénéficiez également d'une réduction sur certains services et sur les frais d'inscription au programme WW.

Stop au tabac

Intervention unique de **50 €** dans le cadre d'un traitement thérapeutique reconnu et sous contrôle médical.

Pédicure et podologie

Pour les plus de 60 ans, nous intervenons à hauteur de **45 €** par an pour la pédicure et de **57 €** par an pour la podologie. Les pédicures/podologues doivent avoir conclu un accord avec notre asbl Soins à domicile ou avec les Centres médicaux César De Paep. Cette intervention peut également être accordée aux moins de 60 ans sur présentation d'un certificat médical.

Homéopathie

Nous intervenons à hauteur de **150 €** par an à l'achat de médicaments homéopathiques prescrits par un médecin.

Chiropraxie, ostéopathie et acupuncture

Nous remboursons jusqu'à **62,50 €** par an pour l'ensemble des soins de chiropraxie, d'ostéopathie et d'acupuncture.

Dentimut First

Remboursement total du ticket modérateur

- Consultations et traitements préventifs chez le dentiste
- Consultations et visites de contrôle chez l'orthodontiste
- Examens et avis orthodontiques
- Traitement orthodontique de première intention (avant l'âge de 9 ans)

Autres interventions

- Appareil dentaire : jusqu'à **1.050 €** (traitement classique entamé avant 15 ans).
- Certaines pathologies (fente labio-palatine, dysmorphie, etc.) : jusqu'à **1.450 €**.
- Couronnes, bridges, prothèses et implants dentaires : intervention à hauteur de **20 %** du montant payé avec un maximum de **1.050 €** par période de 2 ans.

Matériel d'incontinence

Réduction de **30 %** à l'achat de matériel d'incontinence dans l'un de nos Medishop (max. 480 €/an).

Maladie d'Alzheimer

Remboursement du ticket modérateur

pour les médicaments nécessaires au traitement de la maladie d'Alzheimer.

Cancer : prenez soins de vous !

- Dans les magasins « **Toujours belle** », vous bénéficiez d'une ristourne de **5 %** sur la lingerie, de **10 %** sur les turbans et, à l'achat d'une perruque, vous recevez un kit gratuit de soins pour l'entretien de la perruque ainsi qu'un support pour perruque.
- **Soins esthétiques** pour patient(e)s atteint(e)s d'un cancer : intervention de **20 €/séance** dispensée par un(e) esthéticien(ne) agréé(e) par l'Institute for Professional Care asbl (max. 8 séances/an).

Location lit médicalisé & accessoires de lit

Pour suivre une rééducation ou être soigné(e) chez vous, il est parfois nécessaire de disposer d'un lit adapté. Notre mutualité prend en charge **50 %** des frais de location d'un lit électrique et des accessoires de lit (système anti-escarres de remplacement de matelas, lève-personne avec hamac...) dans l'un de nos Medishop.

Court séjour et séjour de jour

Vous souhaitez soulager pour quelques jours la personne (non rémunérée) qui s'occupe quotidiennement de vos soins ? Notre mutualité vous accorde une intervention pour un court séjour ou un séjour de jour afin que votre aidant proche puisse souffler.

- Intervention de **18 €** par jour dans un établissement de court séjour ou dans une maison de repos agréée.
- Intervention de **6 €** par jour ou de 3 € par demi-journée pour un séjour de jour.

Cure de convalescence

Intervention de **40 €** par jour. La cure doit être suivie dans un centre de séjour de rétablissement reconnu par le gouvernement régional ou dans le centre « La Maison de Mariemont » à Morlanwelz.

Centre de planning familial Rosa

L'équipe du Centre de planning familial Rosa offre un accueil dynamique et personnalisé ainsi que, sur rendez-vous, des consultations gynécologiques (contraception, dépistage, IST, etc.), sociales, sexologiques, juridiques et psychologiques. Un service de médiation familiale est également à votre disposition.

- Rue du Midi 118, 1000 Bruxelles
- Chaussée de Gand 85, 1080 Molenbeek

E planningrosa@solidaris.be

T 02 546 14 33

W www.planningrosa.be



Mutas, votre assistance à l'étranger

Mutas vous offre aide et assistance en cas d'accident ou de maladie imprévue en Europe et dans les pays du bassin méditerranéen. Mutas se charge de l'assistance médicale, du rapatriement et prévoit diverses interventions financières. Vous pouvez ainsi voyager l'esprit tranquille !



La centrale d'alarme internationale Mutas se tient à votre écoute 24h/24 et 7j/7 au +32 2 272 08 90.

Centres médicaux César De Paepe

Des soins médicaux et paramédicaux de qualité au tarif conventionné

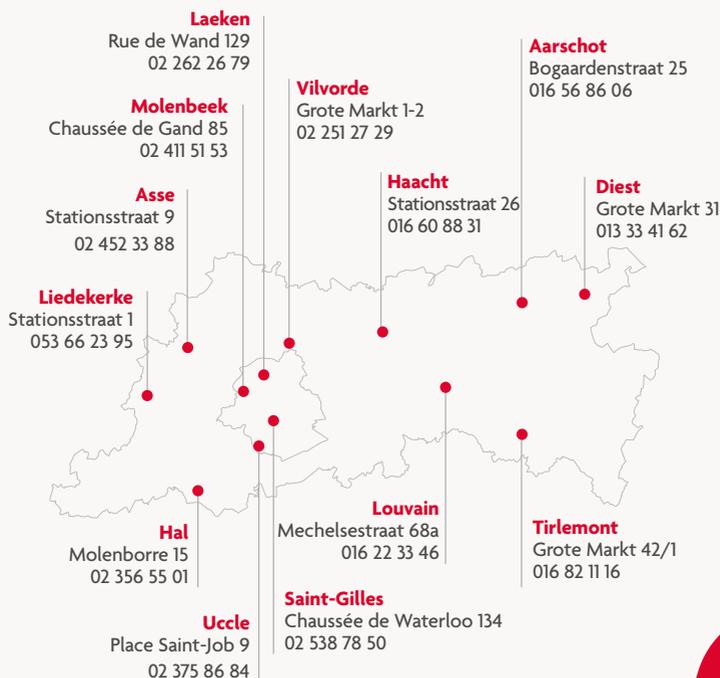
De nombreuses spécialités

- ✔ centre auditif
- ✔ otorhinolaryngologie
- ✔ chirurgie générale et digestive
- ✔ pédiatrie
- ✔ dermatologie
- ✔ pédicure
- ✔ diététique
- ✔ podologie
- ✔ cardiologie
- ✔ psychologie
- ✔ kinésithérapie
- ✔ soins dentaires
- ✔ laboratoire
- ✔ logopédie
- ✔ médecine générale
- ✔ ophtalmologie
- ✔ orthodontie

Vos avantages en tant que membre de Solidaris Brabant

- Remboursement du **ticket modérateur** pour la plupart des soins médicaux.
- Réduction de **15 %** sur le prix d'achat d'un **appareil auditif** ou d'une **prothèse dentaire** (si pas d'intervention de l'assurance obligatoire).
- Réduction de **25 %** à l'achat de **bouchons d'oreilles** réalisés sur mesure.
- **Diététique** : vous ne payez que votre ticket modérateur, même sans trajet de soins ou prescription.
- **Psychologie** : toutes vos séances remboursées à hauteur de **20 €**.

Notre réseau en Région bruxelloise et en Brabant flamand



Pour connaître les spécialités disponibles dans chaque centre médical, scannez ce code QR.



Soins & services à domicile



Soins à domicile

Nous mettons tout en œuvre pour prendre soin des jeunes mamans, des personnes malades, porteuses d'un handicap, accidentées, âgées ou en fin de vie. Nos services assurent les soins généraux, le suivi après une hospitalisation, les soins pré- et postnatals ainsi que les soins palliatifs.

E soinsadomicile@solidaris.be

T 078 15 60 20

Quels soins ? Les soins infirmiers, les soins de pédicurie médicale et podologie, les soins dentaires, la coiffure, l'ergothérapie, la logopédie et la kinésithérapie.

Pour qui ? Toute personne dont l'état nécessite des soins à domicile peut faire appel à nos services.

Conditions ? La prescription d'un médecin est indispensable pour avoir accès aux soins. Cette prescription doit préciser que les soins ne peuvent être prodigués qu'à domicile en raison de l'état de santé du patient.

Quel prix ? Nous voulons offrir aux patients des soins de qualité qui sont accessibles financièrement. Nous appliquons les règles et tarifs légaux pour toutes les prestations qui relèvent

de l'assurance maladie-invalidité obligatoire (soins infirmiers, kiné, etc.). Pour toutes les autres prestations (pédicure, coiffure, etc.), nous fonctionnons sur la base de tarifs fixés par convention avec les prestataires.

Services à domicile

Nous sommes là pour vous faciliter la vie au quotidien et pour vous permettre de rester à domicile le plus longtemps possible.

Aide familiale

Vous avez besoin d'aide pour faire vos courses, cuisiner, nettoyer, repasser, s'occuper de vos démarches administratives, etc. ? Nos aides familiales s'en occupent ! Nous appliquons les tarifs légaux qui dépendent de vos revenus et des charges de votre ménage.

E soinsadomicile@solidaris.be

T 078 15 60 20

Nettoyage à domicile

Pas le temps, l'énergie, la possibilité de faire votre ménage ? Nos aides ménagères encadrées et assurées s'en occupent ! Tout le monde peut faire appel à ce service. Avec ou sans titres-services.

T Bruxelles : 02 546 14 05

E solidaritel@solidaris.be

T Brabant flamand : 078 15 60 30

E thuiszorgcentrum@solidaris.be

Transport de personnes à mobilité réduite

Vous êtes une personne à mobilité réduite et vous avez besoin d'un chauffeur pour aller chez le médecin, effectuer des démarches administratives, participer à des activités sportives ou culturelles ? Nos chauffeurs se feront un plaisir de vous prendre en charge et de vous conduire à votre destination, puis de vous ramener chez vous.

E solitransport@solidaris.be

T 02 546 15 13

Livraison de repas chauds à domicile

Chaque jour, un traiteur vous livre à domicile un repas complet, sain, équilibré et adapté à votre régime alimentaire.

E soinsadomicile@solidaris.be

T 078 15 60 20

Service de conseil en aménagement du domicile

En raison de l'âge, d'un accident, d'un handicap, vivre chez soi peut parfois devenir difficile. Heureusement, votre lieu d'habitation peut être adapté en fonction de vos besoins. Nous venons chez vous pour analyser la situation et vous donner gratuitement des conseils !

E soinsadomicile@solidaris.be

T 078 15 60 20

Devenez bénévole !

Envie d'un nouveau défi ? Envie de créer un monde de différence pour les autres ? Notre mutualité et ses associations proposent de nombreuses possibilités de bénévolat. Plus d'infos sur www.solidaris-brabant.be/fr/benevolat, ou écrivez à benevolat.bra@solidaris.be.

SOS-Mut, assistance à domicile

Vous êtes confronté(e) à une maladie soudaine, vous avez subi un accident ou vous devez être hospitalisé(e) d'urgence ?

Où votre enfant se retrouve dans l'une de ces situations ? Vous connaissez un décès dans la famille ? Le service d'assistance SOS-Mut est là pour vous aider ! En fonction de la situation, une ou plusieurs des aides suivantes pourront être mises en œuvre : garde à domicile ou école à domicile pour enfant malade, prise en charge de vos enfants (conduite à l'école et/ou garde à domicile), prise en charge de vos ascendants en perte d'autonomie vivant sous votre toit (garde à domicile), prise en charge de vos animaux domestiques (transfert et hébergement) et aide-ménagère. À l'exception de la garde d'enfant malade, l'assistance apportée est gratuite pour les membres de Solidaris Brabant. Les services de SOS-Mut sont limités à 1 mois.

E sosmut@solidaris.be

T 02 546 15 80



En cas d'imprévu, contactez
SOS-Mut : 02 546 15 80.
Disponible 24h/24 et 7j/7 !

Medishop



Le Medishop prête, loue et vend une large gamme de matériel (para)médical.

De nombreux articles peuvent être empruntés gratuitement ou loués à un prix avantageux. Les membres de Solidaris Brabant bénéficient d'un tarif préférentiel et d'une intervention de la mutuelle pour certains équipements.

Notre matériel est réparti en 5 catégories :

- **Autonomie et mobilité** : matériel d'incontinence, béquilles, chaises roulantes, déambulateurs...
- **Mise en forme et réhabilitation** : home trainers, ballons d'exercice, attelles, bas de contention...
- **Aménagement du domicile** : lits médicalisés, barres de sécurité, sièges de douche, réhausseurs pour toilettes...
- **Articles pour bébé** : langes, produits de soins, tire-lait, pèse-bébé, babyphone...
- **Électro** : tensiomètres, aérosols, gsm...

Où ?

Medishop Bruxelles : Rue du Midi, 112-114.

Medishop Louvain : Schipvaartstraat, 18.

Medishop Vilvorde : Grote Markt, 38.



E infomedishop@solidaris.be

W www.medishoponline.be

T 078 15 60 20

Le matériel du Medishop peut également être commandé et livré gratuitement dans la plupart des agences de Solidaris Brabant. Il peut aussi être livré à votre domicile avec frais de livraison.

Système de télévigilance



Un petit émetteur à porter sur vous vous permet d'entrer en contact à tout moment avec une centrale de soins pour demander de l'aide. Nos systèmes de télévigilance, avec leurs diverses options, peuvent être loués dans nos Medishop. **Solidaris Brabant intervient à hauteur de 12 €/mois dans les frais de location** (15€/mois pour les BIM).

Medishop, votre partenaire santé



Votre matériel (para)médical
en quelques clics !

www.medishoponline.be



Tarif préférentiel
pour les membres
de **Solidaris
Brabant**

Medishop Bruxelles
Medishop Louvain
Medishop Vilvorde

Rue du Midi 112-114
Schipvaartstraat 18
Grote Markt 38

infomedishop@solidaris.be
078 15 60 20



Assurances hospitalisation

Une hospitalisation est souvent source de tracas, que ce soit au niveau de l'intervention, de la révalidation ou des coûts qui s'en suivent.

Grâce aux assurances hospitalisation de Solidaris Brabant Assurances¹, vous êtes protégé(e) face aux frais élevés d'une hospitalisation. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur l'essentiel : votre santé !

Vous souhaitez souscrire une assurance hospitalisation ?

Prenez rendez-vous en ligne dans l'une de nos agences sur www.solidaris-brabant.be.

¹ La Société Mutualiste d'Assurances Solidaris Brabant (Solidaris Brabant Assurances) propose des assurances hospitalisation, ambulatoires et dentaires facultatives aux affiliés de Solidaris Brabant.

² ASSI : Assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Hospimut

Vous cherchez une couverture hospitalisation de base à un tarif abordable ?

Remboursement forfaitaire de 15 % pour les frais pré et posthospitaliers, sans aucune démarche à faire ! Ces 15 % sont calculés automatiquement sur le montant de l'intervention Hospimut et vous recevez minimum 25 € par hospitalisation !

Jusqu'à **25.000 €** de remboursement par an et par bénéficiaire.

Pas de limite d'âge et pas de questionnaire médical pour souscrire à Hospimut.

Jusqu'à **150 €** de remboursement par an dans les frais liés au transport urgent (service 112) vers l'hôpital.

Couverture en cas d'hospitalisation pour un traitement psychothérapeutique, psychosomatique ou psychiatrique.

Couverture financière élevée en cas d'hospitalisation en chambre commune ou double.

Intervention dans les suppléments de chambre individuelle à hauteur de **25 €** par jour et intervention dans les suppléments d'honoraires à concurrence de maximum 100 % de l'intervention de l'ASSI².

Jusqu'à **2.650 €** par hospitalisation pour les implants, prothèses (sauf implants et prothèses dentaires) et matériel de viscérosynthèse et d'endoscopie.

Remboursement total des médicaments administrés durant l'hospitalisation et qui ne sont pas remboursés par l'ASSI².

Hospimut Plus

Séjourner en chambre individuelle est important pour vous et vous voulez une couverture hospitalisation plus complète ?

Interventions non plafonnées.

Pas de limite d'âge et pas de questionnaire médical pour souscrire à Hospimut Plus.

Couverture financière optimale en cas d'hospitalisation en chambre commune ou double (y compris les frais de confort).

Intervention élevée dans les suppléments d'honoraires (à concurrence de maximum 100 % de l'intervention de l'ASSI² en hospitalisation de jour et de maximum 300 % de l'intervention de l'ASSI² en cas d'hospitalisation d'au moins une nuit).

Remboursement des suppléments de chambre en chambre individuelle à concurrence de **150 €** par jour.

Remboursement total des implants et des prothèses (sauf pour les implants et prothèses dentaires).

Remboursement total des médicaments administrés durant l'hospitalisation et qui ne sont pas remboursés par l'ASSI².

Intervention dans les frais de transport (service 112) vers l'hôpital.

Intervention lorsqu'un parent passe la nuit auprès de son enfant hospitalisé (rooming-in).

Intervention dans les soins pré- et posthospitaliers ainsi que dans les médicaments (30 jours avant et 90 jours après) pour lesquels l'ASSI² intervient.

Intervention jusqu'à **360 €** par jour en cas d'hospitalisation à l'étranger.

Franchise de **100 €** seulement en cas d'hospitalisation en chambre individuelle dans les hôpitaux pratiquant des suppléments dépassant de 200 % l'intervention de l'ASSI².

Hospimut Plus Continuité

Vous souhaitez pouvoir bénéficier rapidement d'une assurance hospitalisation le jour où vous perdez celle octroyée par votre employeur ?

En optant pour Hospimut Plus Continuité, vous bénéficiez de l'assurance Hospimut Plus le jour où celle de votre employeur s'arrête et ce, sans stage d'attente.

Ne traitez pas ! Au plus tôt vous vous affiliez à Hospimut Plus Continuité, au moins votre prime annuelle sera élevée !

En attendant de pouvoir bénéficier d'Hospimut Plus, vous bénéficiez déjà de l'avantage suivant avec Hospimut Plus Continuité : intervention jusqu'à **50 €** par jour sur les frais d'hospitalisation non remboursés par l'assurance de votre employeur.



Assurances ambulatoires

Ambumut

Ambumut est une assurance pour les soins ambulatoires, c'est-à-dire les soins médicaux qui ne sont pas liés à une hospitalisation.

Remboursement jusqu'à 75 % pour :

- le ticket modérateur des consultations médicales, soins infirmiers, kinésithérapie, imagerie médicale, bandagisterie, orthopédie, logopédie, etc.
- les séances de psychothérapie, diététique, logopédie, ostéopathie et chiropraxie : jusqu'à **500 €/an**.
- les verres correcteurs de lunettes et/ou lentilles de contact : jusqu'à **500 €/3 ans**.
- les lentilles intra-oculaires, le traitement au laser et la kératotomie : jusqu'à **1.000 €/6 ans**.
- les appareils auditifs : jusqu'à **1.000 €/6 ans**.

Naissance : intervention de **250 €** par enfant pour les soins, produits et matériel de soins et l'assistance nécessités par la naissance d'un enfant.

Vous souhaitez souscrire une assurance ambulatoire ?

Prenez rendez-vous en ligne dans l'une de nos agences sur www.solidaris-brabant.be.

Ambumut Plus

Ambumut Plus reprend les interventions d'Ambumut ainsi qu'un ensemble de remboursements pour les soins ambulatoires de maladies graves (cancer, leucémie, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, Alzheimer...).

Remboursements Ambumut Plus :

- le solde du ticket modérateur et les suppléments pour les soins et examens prescrits par un médecin spécialiste, à concurrence d'une fois l'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (ASSI).
- les frais de médicaments pour le traitement de la maladie grave avec un maximum de **1.250 €/an**.
- les frais de nourriture entérale avec un maximum de **1.500 €/an**.
- les frais de pansements et compresses à concurrence de **250 €/an**.
- les frais de location de matériel médical et sanitaire et les frais de prothèses capillaires.

- » Les remboursements se limitent à 1.500 € par an pour Ambumut et à 6.500 € par an pour Ambumut Plus.
- » La garantie Ambumut Plus s'applique exclusivement aux maladies dont le diagnostic est posé après la prise de cours du contrat et après l'expiration de la période de stage.
- » L'assurance est souscrite pour l'ensemble des personnes inscrites sous le même numéro d'affiliation, sauf si la/les personnes bénéficie(nt) déjà d'une assurance « soins ambulatoires ».



Assurance dentaire

Dentimut Plus

Votre assurance dentaire XXL !

- Sans questionnaire, sans examen médical.
- Sans franchise et pas de limite d'âge.
- Jusqu'à **1.200 €** de remboursement par an et des primes parmi les plus abordables du marché.
- Gratuit jusqu'à 3 ans.
- Gratuit à partir du 3^e enfant de moins de 25 ans lorsque toute la famille est assurée.
- Remboursement du ticket modérateur, des suppléments d'honoraires et dans des situations où l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités (ASSI) n'intervient pas.

Vous souhaitez souscrire une assurance dentaire ?

Prenez rendez-vous en ligne dans l'une de nos agences sur www.solidaris-brabant.be.

Remboursements Dentimut Plus :

- **Soins dentaires préventifs** : remboursement à **100 %** des frais restant à votre charge !*
- **Orthodontie** : remboursement à **60 %** des frais restant à votre charge !*
- **Prothèses et implants** : remboursement à **50 %** des frais restant à votre charge. Si vous avez été remboursé(e) l'année précédente d'au moins un soin dentaire préventif, Dentimut Plus rembourse **60 %** des frais restant à votre charge !*
- **Soins curatifs et parodontologie** : remboursement à **50 %** des frais restant à votre charge. Si vous avez été remboursé(e) l'année précédente d'au moins un soin dentaire préventif, Dentimut Plus rembourse **90 %** des frais restant à votre charge !*

* Dans la limite du plafond annuel garanti de 300 € la 1^{ère} année d'affiliation, 600 € la 2^e année d'affiliation et 1.200 € la 3^e année d'affiliation (dont 1.000 € pour l'orthodontie max.).

Conditions

- » Être affilié(e) à Solidaris Brabant, être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire et en ordre de prime d'assurance.
- » Le stage est de 6 mois (soins préventifs, curatifs et parodontologie) ou de 12 mois (orthodontie, prothèses et implants dentaires).
- » Il n'y a pas de stage si, avant votre souscription, vous étiez couvert(e) par une assurance similaire.
- » Il n'y a pas de stage en cas d'accident survenu après la date de souscription à l'assurance.
- » L'assurance est souscrite pour l'ensemble des personnes inscrites sous le même numéro d'affiliation, sauf si la/les personnes bénéficié(nt) déjà d'une assurance « soins dentaires ».

Nos services de conseil

Service juridique : défense des membres

Le service « défense des membres » de Solidaris Brabant vous informe de vos droits et devoirs vis-à-vis des acteurs du monde médical.

Il vous apporte aide, information et assistance en cas de problèmes concernant :

- les honoraires des dispensateurs de soins ;
- les factures d'hospitalisation (contrôle et vérification) ;
- les attestations de soins donnés ;
- les erreurs médicales (responsabilité professionnelle des dispensateurs de soins) ;
- vos droits en tant que patient(e).

Notre service juridique se tient également à votre disposition pour introduire votre dossier auprès du Fonds des Accidents Médicaux.

Informations pratiques

Ce service est gratuit.

Posez-nous vos questions via jurimut.bra@solidaris.be ou appelez le **02 506 98 61** (du lundi au jeudi entre 14h et 16h30) pour obtenir une assistance téléphonique ou un rendez-vous.



Service social

Notre service social aide les personnes porteuses d'un handicap, les personnes malades et âgées, ainsi que toutes les personnes rencontrant des problèmes de santé ou nécessitant des soins. Nous aidons également les aidants proches.

Nous offrons conseils et informations, nous vous apportons un soutien direct ou nous vous orientons vers un autre service compétent.

Nos principes

- Nous travaillons gratuitement.
- Nous travaillons pour tout le monde.
- Nous vous responsabilisons et nous vous encourageons.
- Nous partons de votre histoire.
- Nous soutenons votre entourage.

Pourquoi nous contacter ?

Nous vous écouterons, nous vous donnerons des informations et nous prendrons rendez-vous avec vous au besoin pour approfondir la situation avec vous et trouver des solutions.

Quelques exemples de questions auxquelles nous répondons :

- De quels soins et services à domicile puis-je bénéficier ?
- Ai-je droit à une allocation pour personne avec handicap ?
- Quelles solutions existent si je deviens moins mobile ?
- De quels avantages sociaux puis-je bénéficier ?
- Puis-je demander une aide financière à un fonds pour patients atteints du cancer ?
- Quelles sont les interventions possibles pour les maladies chroniques ?



- Comment puis-je continuer à vivre chez moi le plus longtemps possible ?
- ...

Assistance et conseils

Vous avez des besoins complexes ? Il vous est difficile d'organiser vos soins et votre vie au quotidien ? Nos assistantes et assistants sociaux vous guideront sur le long terme, à l'aide d'un « **plan d'action** ».

Ergothérapie : un(e) ergothérapeute vous rend visite pour discuter des solutions qui s'offrent à vous (adaptation de votre logement, nouveau type d'aide...). L'ergothérapeute tient toujours compte de vous et de votre environnement. Il/elle travaille également sur la prévention des chutes et le renforcement de vos capacités. Il/elle veille ainsi à ce que vous puissiez rester chez vous le plus longtemps possible.

Assistance en cas de démence :

nos assistantes et assistants sociaux et nos ergothérapeutes sont spécialement formés pour accompagner les personnes atteintes de démence, ainsi que leurs aidants proches. Nous sommes le premier point de contact dans ce domaine et nous vous guiderons pour trouver l'aide adéquate.

Questions relatives à la fin de vie :

nous répondons à vos questions concernant l'euthanasie, les testaments, le don d'organes, la planification préalable des soins, etc.

Questions sur votre pension :

si vous avez des questions concernant votre (future) pension, vous pouvez contacter notre service social. Nos assistantes et assistants sociaux sont là pour vous informer et vous orienter. Si vous êtes en incapacité de travail et que vous vous questionnez sur votre transition vers la pension, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons également vous renseigner sur la pension de survie ou la garantie de revenus pour personnes âgées (GRAPA).

Autres services

Enquête sur les besoins en matière

de soins : nous effectuons une enquête sur vos besoins en matière de soins à l'aide d'un questionnaire et d'indicateurs afin de voir si vous avez droit à un budget de soins dans le cadre de la protection sociale flamande.

Équipe multidisciplinaire (accréditée par la VAPH) : notre service social vous oriente pour demander l'aide de l'Agence flamande pour les personnes porteuses d'un handicap (VAPH). Une équipe multidisciplinaire accréditée par la VAPH est rattachée à notre service. Cette équipe évalue objectivement votre handicap et examine votre droit à un budget ou à une aide matérielle (telle qu'une aide ou une adaptation de votre logement). Elle vous aide également à introduire votre dossier auprès de la VAPH.

Informations pratiques

Contactez-nous au **02 546 15 12** pour poser votre question (du lundi au vendredi de 9h à 12h). Vous pouvez aussi contacter directement l'assistant(e) social(e) de votre commune en consultant la liste des numéros de téléphone sur **www.solidaris-brabant.be** ou nous poser votre question via notre **formulaire de contact** en ligne.

Loisirs & vacances



Latitude Jeunes

À la recherche d'activités pour vos enfants pendant les vacances ? Latitude Jeunes organise, à des prix plus qu'attractifs, des stages et des séjours en Belgique et à l'étranger autour du sport, des langues, de la culture...

Latitude Jeunes organise également des formations pour devenir animateur ou animatrice de centres de vacances.

- **Stages : 6 €** par jour. L'intervention est limitée à 15 jours maximum.
- **Séjours : 35 €** par nuit. L'intervention est limitée à 8 nuits par séjour.
- **Formations à l'animation : 200 €** par année de formation.

T 02 546 15 69

E latitudejeunes.brabant@solidaris.be

W www.latitudejeunes.be/brabant

f [latitudejeunes.brabant](https://www.facebook.com/latitudejeunes.brabant)

Loisirs & Santé

Envie de suivre un cours de sport, un atelier ou une visite guidée ? Loisirs et Santé organise des activités variées pour les familles et les adultes actifs. L'inscription est **gratuite** pour les membres de Solidaris Brabant !

T 02 546 15 70

E loisirs.sante@solidaris.be

W www.solidaris-brabant.be/fr/loisirs-et-sante

Soralia Bruxelles

Soralia est une association féministe, progressiste, laïque et mutualiste qui organise des animations autour de la santé et propose des activités de conscientisation citoyenne au sujet des droits des femmes. Soralia participe à diverses mobilisations et gère également une école de promotion sociale à Woluwe-Saint-Pierre (Montgomery).

T 02 546 14 07

E soralia.bxl@solidaris.be

W www.soralia.be

f [SoraliaBruxelles](https://www.facebook.com/SoraliaBruxelles)

Seniors Académie

Vous êtes à la retraite depuis peu ou en passe de l'être ? Vous voulez maintenir une vie sociale active et épanouissante ? S'Académie vous propose un large éventail d'activités santé et culture. L'inscription est **gratuite** pour les membres de Solidaris Brabant !

T 02 546 14 94

E sacademie.asbl@solidaris.be

W www.solidaris-brabant.be/fr/sacademie

Fédération Nationale pour la Promotion des Handicapés

Cette association a pour objectif d'offrir aux personnes en situation de handicap des activités de loisirs inclusives (excursions, séjours en Belgique et à l'étranger, activités diverses). Nos membres reçoivent jusqu'à **35 €/an** en cas de participation à un séjour organisé par la FNPH.

T 02 546 14 42

E fnph.bra@solidaris.be

W www.fnph-handicaploisir.be

f FNPH

Fédération Socialiste des Pensionnés de Bruxelles

La Fédération Socialiste des Pensionnés de Bruxelles organise différentes activités de loisir à l'attention des personnes pensionnées, via des sections locales.

T 02 546 15 30

E fsp@solidaris.be

Notre agence de voyage VTF

VTF, pour Vacances Très Familiales, est une agence de voyage active dans le secteur du tourisme social. VTF vous propose des séjours dans une cinquantaine de villages et résidences de vacances. En tant que membre de Solidaris Brabant, vous bénéficiez **jusqu'à 10 % de remise** selon la destination et la période – Voir conditions en agence.

T 02 546 14 10

E resabelgique@vtf-vacances.com

W www.vtf-vacances.com

f VTFvacances

Envie de changer d'air ? Domein Westhoek vous ouvre ses portes !

Découvrez tous les bienfaits d'un séjour à la mer dans notre centre de vacances, le Domein Westhoek. En tant que membre de Solidaris Brabant, vous bénéficiez de **réductions** sur la chambre avec petit-déjeuner et sur nos différentes formules.

T 058 22 41 00

E info@domein-westhoek.be

W www.domein-westhoek.be

f Hotel Domein Westhoek





Domein **WESTHOEK** ★★★★★

**pour un moment de
calme au grand air !**

Situé à Oostduinkerke, au cœur des dunes et d'une réserve naturelle, le Domein Westhoek vous invite à goûter aux plaisirs de la mer en famille ou entre amis.

Détendez-vous dans notre piscine ou profitez de la plage située à quelques pas ! L'avenue commerçante de Nieuport vous réserve également de beaux moments shopping.

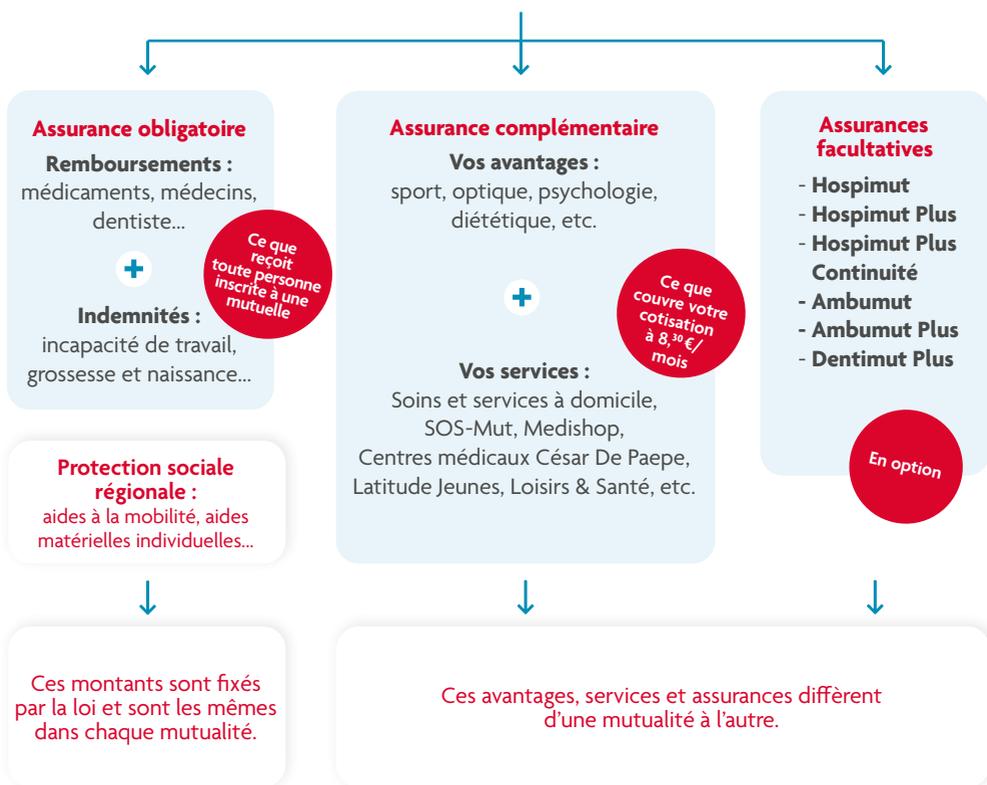
Les membres de Solidaris Brabant bénéficient d'une réduction sur le prix de la chambre avec petit-déjeuner et sur nos différentes formules (non cumulable et non valable sur les offres last minute). Valable uniquement sur les réservations effectuées en direct.



Hotel Domein Westhoek vzw ★★★★★
Noordzeedreef 6-8 | B-8670 Oostduinkerke
Tél. : 058 22 41 00 | Fax : 058 22 41 99
E-mail: info@domein-westhoek.be
www.domein-westhoek.be
 Domein Westhoek

Comment ça fonctionne ?

Notre **assurance complémentaire** vous protège là où l'assurance obligatoire n'intervient pas, afin de répondre au mieux aux besoins de chacun et chacune. Quel que soit votre âge, vous pouvez compter sur nous !



Changer de mutuelle pour Solidaris Brabant ?

Rien de plus facile ! Il vous suffit de compléter notre formulaire en ligne : www.solidaris-brabant.be/fr/inscription.

Comment pouvons-nous vous aider ?

Nos outils en ligne

- www.solidaris-brabant.be
- E-Mut, votre guichet en ligne
- Notre formulaire de contact en ligne www.solidaris-brabant.be/fr/contact



Nos boîtes aux lettres

Pour déposer vos attestations de soins.



Notre contact center

Pour vos questions urgentes :
02 506 96 11



Contactez-nous !



Notre app'

« Solidarités Brabant »

Pour gérer votre dossier mutualité quand et où vous voulez.



Nos agences

Pour un conseil personnalisé,
prenez rendez-vous via
www.solidaris-brabant.be.

**Des soins
accessibles pour
tous et toutes !**

www.solidaris-brabant.be

